



Code anticorruption Point d'avancement

Le groupe EPC fait évoluer les codes de gouvernance encadrant l'activité de ses collaborateurs pour les mettre en conformité avec la loi Sapin 2.

Le groupe dispose depuis plusieurs années d'un code de bonne conduite des affaires. Afin de mieux cibler les exigences en matière de lutte contre la corruption, il sera complété par un code anticorruption. Ce dernier, se basant sur les recommandations de Middlednext, est actuellement en cours d'élaboration sous la supervision du comité d'audit.